



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICHI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels

Direction Générale Déléguée Espace public et cadre de vie

1. Direction de la gestion connectée de l'espace public

a. Pilotage des projets Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et Hydrogène

Le projet d'écosystème hydrogène entre dans une phase stratégique et critique qui va impliquer un suivi accru afin de s'assurer que stations et véhicules seront opérationnels aux dates attendues, tout en garantissant une continuité de service public. Ceci va nécessiter d'affecter des ressources de pilotage pour :

- La mise en service de la première station à Hydrogène au Nord de Dijon à horizon fin 2023/début 2024,
- L'arrivée des 4 premières Bennes à Ordures Ménagères (BOM) à hydrogène dans ce même laps de temps,
- L'arrivée des 16 premiers bus à hydrogène en 2024 couplés à la réalisation des travaux de mise aux normes de l'atelier de maintenance,
- Le lancement d'un marché de conception réalisation exploitation et maintenance pour la station sud,
- Le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de bus articulés et de 4 BOM supplémentaires.

Par ailleurs, le lancement des études préliminaires sur les extensions TCSP étant maintenant décidé, il est nécessaire de mettre en place une organisation et des moyens humains pour piloter ces études.

Ainsi, la Direction de la gestion connectée de l'espace public a créé un nouveau service Pilotage des projets Transports Collectifs en Site Propre et Hydrogène afin d'assurer notamment la coordination des différents services de la métropole, le pilotage des contrats et le suivi administratif, juridique, technique et financier des projets.

Afin d'animer ce service, il est proposé la création de deux postes :

- Un.e responsable de service pilotage des projets TCSP et Hydrogène chargé de définir, d'organiser et de conduire les projets complexes en mobilisant et pilotant les ressources nécessaires,
- Un.e ingénieur.e d'études des extensions du réseau TSCP qui aura pour missions de piloter les études de faisabilité des extensions du réseau, rédiger les dossiers de consultation et suivre les études réalisées.

Ces deux postes de catégorie A sont ouverts au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées pour le poste d'ingénieur.e d'études des extensions du réseau TSCP, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

b. Service supervision des interventions

Le service « Supervision des interventions » est aujourd'hui composé d'un poste de technicien.ne support et méthode et de quatre postes de coordinateurs.rices exploitation de la Gestion Centralisée des Interventions (GCI). Le service a en charge :

- La centralisation, l'analyse et la ventilation des demandes d'interventions liées à des dysfonctionnements constatés sur l'espace public via l'outil Muse – Gestion Centralisée des Interventions (GCI),
- L'élaboration et la mise à jour des procédures de l'espace public et des bâtiments Ville et Métropole pour le PC OnDijon,
- La gestion de la télésurveillance des bâtiments Ville et Métropole, la surveillance des parcs et jardins et l'assistance des équipes en termes de méthodes.

Les missions "élaboration et mise à jour des procédures de l'espace public et des bâtiments" et "gestion de la télésurveillance" sont actuellement assurées par le seul poste de technicien.ne support et méthodes de la cellule, dont l'agent a officiellement fait valoir ses droits de départ à la retraite à compter du 1er mai 2024.

Afin d'assurer une continuité de service, de sécuriser le patrimoine de la collectivité et de palier à ce départ programmé, la direction a réorganisé ses équipes et décidé la constitution d'un binôme composé de deux techniciens support et méthodes. Deux agents occupant actuellement des postes de coordonnateurs.rices exploitation GCI sont pressentis pour occuper ces nouvelles missions. Ils conserveront en outre leurs missions actuelles de ventilation et de suivi des demandes d'intervention, de formation des nouveaux utilisateurs de la GCI, de paramétrage de l'outil et de développement des indicateurs de performance. De même, ils continueront à assurer tous deux une astreinte pour le PC OnDijon.

Par conséquent, il est proposé la suppression d'un poste de coordinateur.rice exploitation GCI de catégorie C, appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise, en contrepartie de la création d'un poste supplémentaire de technicien.ne support et méthodes de catégorie B, appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Ces changements seront effectifs au 1er mai 2024, date de départ en retraite de l'agent occupant aujourd'hui le poste de technicien support et méthodes.

2. Direction Valorisation des déchets – Chargé.e d'opérations – optimisation gestion des déchets

Dijon métropole exploite en régie son Unité de Valorisation Énergétique des déchets (UVE). Située à Dijon, elle traite les déchets de près de 500.000 habitants de la Côte d'Or.

Créée en 1974, l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Dijon métropole a été conçue à la base pour traiter des déchets tout en respectant les réglementations environnementales (rejets gazeux et aqueux). Devenu Unité de Valorisation Énergétique grâce à l'optimisation de la production et de la valorisation de vapeur, le site est aujourd'hui un véritable outil pour la Métropole.

En plus du projet ambitieux de modernisation, l'UVE se donne pour objectif d'optimiser la gestion des déchets issue de différentes sources, tels les déchets abandonnés sur la voie publique ou ceux générés par les services de Dijon Métropole, tout en renforçant la prévention auprès des professionnels du territoire.

Ces objectifs doivent se traduire par le pilotage de projets complexes nécessitant une forte expertise du secteur, mais aussi une capacité de recherche de financement auprès des partenaires actifs dans le domaine des déchets : État, ADEME, Région...

A ces fins, la direction souhaite renforcer son équipe par la création d'un poste de chargé.e d'opérations – optimisation gestion des déchets. L'agent recruté aura pour missions de structurer l'optimisation des déchets en réponse aux appels à projets, de piloter la gestion des déchets générés par l'activité des services de la métropole et d'effectuer la gestion administrative et financière des différents projets portés.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées pour le poste de chargé.e d'opérations – optimisation gestion des déchets, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer** les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :
 - A la Direction de la gestion connectée de l'espace public, création de deux postes d'ingénieurs territoriaux. Le poste d'ingénieur.e d'études des extensions du réseau TSCP est ouvert au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.
 - A la Direction valorisation des déchets, création d'un poste d'ingénieur territorial ouvert au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.
- **de supprimer** à la Direction de la gestion connectée de l'espace public un poste d'agent de maîtrise territorial et **de créer** un poste de technicien territorial à compter du 1^{er} mai 2024.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 19 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN